



Formation continue CeM

Charges d'urbanisme et mobilité. Quelles nécessités ? Quelles opportunités ?

Jeudi 7 novembre 2013 à JAMBES – Secrétariat général du SPW

Programme

OBJECTIF

Cohérence entre urbanisme et mobilité, ou comment la réalisation d'un projet peut nécessiter des interventions sur la voirie (aménagement ou création d'infrastructures) de la part du promoteur.

Public-cible : Les CeM impliqués de près ou de loin dans l'élaboration d'un avis dans le cadre de l'octroi des permis d'urbanisation et d'urbanisme.

PROGRAMME

9H Accueil

9H15 Introduction. Présentation de la journée

9H20 Aspects juridiques de la charge d'urbanisme

Benoit HAVET – Elodie HEMBERG - Avocats

30 min d'exposé

10 min de questions

10H00 Quelle méthodologie pour déterminer les charges d'urbanisme

Pierre FONTAINE, CPDT-ULB

25 min d'exposé

10 min de questions

10H35 Pause-café

10H55 Le point de vue du promoteur

Eric SCHARTZ - Matexi

15 min d'exposé

5 min de questions

11H15 Bonnes pratiques communales. Le cas de la Ville de La Louvière

Sylvana RUSSO, Département Cadre de Vie de la Ville de La Louvière

15-20 min d'exposé

5 min de questions

11H45 Bonnes pratiques communales. Le cas de la Ville de Gembloux.

Thomas BLOMME Architecte, Responsable du Service Urbanisme et Thomas VERBEEREN,
Responsable du Service Mobilité de la Ville de Gembloux

15-20 min d'exposé

5 min de questions

12H10 Questions-réponses

12H30 Déjeuner sandwichs